

La Journée Nationale du 3 juin en faveur des vieillards

Rapport présenté par M. RENOUE

M. Jean Renaudin m'a demandé de vous présenter, au cours de cette assemblée, les raisons pour lesquelles la manifestation en faveur de la vieillesse, qui va avoir lieu le 3 juin prochain, doit revêtir un éclat tout particulier et aboutir à un resserré des liens entre toutes les activités privées et publiques en faveur de la vieillesse et de l'humanisation du destin des vieillards.

L'ensemble de la question des vieillards et plus particulièrement du vieillissement général de la nation française, a été traité très longuement dans les deux derniers bulletins de l'U.N.I.O.P.S.S.²

Nous pensons que toutes les organisations privées, les pouvoirs publics, les grandes et petites formations hospitalières, les institutions et formations de service social, qui s'inquiètent si justement, vont essayer de trouver dans la manifestation du 3 juin, le début d'une action de réalisation ainsi que les moyens pratiques de donner à la vieillesse de France ce qui lui est nécessaire et ce qui lui est dû.

La question n'est pas nouvelle certes, mais nous croyons qu'elle est désormais à un tournant de son histoire et que partout on est prêt à la revoir avec un esprit nouveau. Si cet objectif est atteint, on le devra au faisceau de bonnes volontés et d'activités qui se sont groupées autour de M. Jean Renaudin, au sein du Comité d'Entente National. Egalement, au stade départemental et au stade local, sous l'égide de l'U.N.I.O.P.S.S., tous s'ingénient à rechercher les moyens de propagande et autres, propres à assurer la coordination des appels et des actions et à aboutir à une réussite complète, à préparer les voies assez difficiles, à une répartition et à une utilisation dans les conditions les plus favorables, des fonds qui vont être collectés.

En effet, cette journée, à nos yeux, se présente avec un double aspect ; l'aspect de l'immédiat et l'aspect de l'avenir, et avec un double objectif, celui qui, d'abord, a pour objet dans l'immédiat d'appeler l'attention du public sur la situation des vieillards dénués de ressources. D'autre part, et c'est son deuxième objectif, de permettre aux œuvres spécialisées de faire appel avec un maximum d'efficacité à la générosité du public.

Il a été précisé que les sommes qui seront collectées seront réparties sous la forme qui semblera la mieux adaptée aux besoins constatés par les comités départementaux, qu'il s'agisse de secours individuels, d'améliorations d'hospices gérés par des œuvres ayant participé à l'appel ; mais dans aucun cas, et ceci a été précisé d'une façon particulière dans les travaux préparatoires à l'adoption du protocole, ces fonds ne seront utilisés pour combler les déficits.

Je répète que c'est sous l'égide de votre Union et grâce à l'action conciliante de celui qui la représente et, comme le disait tout à l'heure le docteur Oberlin, qui en est l'âme, qu'à pu se constituer ce comité et qu'on a pu aboutir à ce protocole.

En effet, les travaux de préparation en pareille circonstance sont toujours difficiles et délicats.

Les instructions ministérielles reprises dans chaque département par les préfets sont la copie exacte et parfaite des objectifs immédiats que s'est assigné le Comité National d'Entente. Les comités départementaux et le comité national se trouveront peut-être en face de certaines difficultés de répartition. Je suis président du comité départemental de la Seine et j'ai déjà reçu quelques coups de téléphone inquiets. Cependant, les indications générales contenues dans le protocole nous paraissent suffisantes pour réaliser, comme il convient, des ententes cordiales et fécondes entre ceux qui, dans la période actuelle de préparation intensive de cette journée, sont côte à côte pour l'organisation des collectes, des appels, des fêtes et manifestations diverses.

Les sommes collectées à l'échelon local ou par les œuvres locales doivent être, aux termes du protocole, directement affectées à l'œuvre qui a collecté. Et ici alors intervient l'idée que nous nous faisons d'une action collective en faveur de la vieillesse.

Dès maintenant, nous la considérons comme une opération de choc sur l'opinion publique. Il est bon de parler de la défense de la vieillesse, mais il est lamentable de ne rien faire pour réaliser quoi que ce soit.

Voilà, par conséquent, pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'abord d'agir sur l'opinion. C'est, je crois, ce que nous essaierons de faire et que nous allons réaliser d'une façon aussi parfaite que possible le 3 juin et ensuite, de continuer cette action dans l'avenir.

Les fonds collectés par les œuvres à la base peuvent être également l'objet d'une certaine compensation ou d'une certaine répartition entre des œuvres particulièrement défavorisées, qui ont peu de moyens de collecter et beaucoup de vieillards à leur charge.

Enfin, au stade national, il faut obtenir également une certaine compensation des sommes qui ont été collectées pour permettre de rembourser les frais occasionnés par la journée et de conserver un certain fond de manœuvre permettant de continuer l'action en faveur de la vieillesse.

Donc, dans l'esprit de ses organisateurs, le Comité National d'Entente pour l'Aide aux Vieillards ne devrait pas rester une formule éphémère, un rassemblement ou un apparentement, comme on dit de nos jours, passager pour la collecte des fonds, mais au contraire, le moyen de continuer l'action générale et commune dont je vous parlais à l'instant même.

Je vous donnerai, en tant que président du comité départemental de la Seine, quelques indications qui n'ont d'autre valeur que d'être documentaires, sur les décisions qui ont été prises par ce comité à sa dernière réunion, il y a quelques jours.

Nous avons pris une décision qui a trait à la répartition éventuelle des fonds sous la forme suivante. Je vous la donne simplement à titre d'indication, bien entendu. Les comités peuvent adopter, suivant les départements, des modalités qui peuvent être différentes.

— 50 % aux œuvres ayant participé à cette campagne, ayant collecté de façon directe ou indirecte des fonds à l'occasion de la journée du 3 juin.

— 20 % au comité local pour permettre certaines répartitions supplémentaires, et établir une certaine péréquation locale entre les institutions qui, comme je le disais tout à l'heure, sont défavorisées quant aux possibilités de collectes mais très surchargées quant aux besoins en faveur de leurs vieillards.

— 30 % le surplus, s'en irait au comité départemental, soit pour une certaine action de séniculture sur l'ensemble du département, dans une certaine part ; soit ensuite après entente — et on ne peut voir ceci qu'au lendemain de l'action qui va être menée dans le pays avec les modifications réglementaires indiquées plus haut — une certaine part attribuée au comité national pour persévérer sur le plan national à promouvoir une action en faveur de la vieillesse et pour rembourser le Comité d'Entente National des frais qu'il aura engagés pour tous.

Les œuvres sont donc assurées de se trouver non pas en face d'une organisation administrative rigide, au sein de laquelle les organismes ne conservent par leur autorité, mais, au contraire, comme l'Union elle-même, au sein de laquelle chacun conserve son activité libre et propre.

C'est, par conséquent, la possibilité pour chacun, de vivre intensément dans l'action à mener et de profiter au maximum de cette action, tout en bénéficiant de l'Union qui vaut toujours sur le plan commercial, sur le plan social, sur tous les plans, pour permettre d'obtenir des résultats qu'individuellement on obtient parfois lorsqu'on se trouve particulièrement bien placé, dans un milieu déterminé, mais que souvent on a beaucoup de peine à réussir quand on agit seul.

Certaines objections nous ont été formulées :

On a dit que nous nous insérions fâcheusement dans le calendrier des appels à la générosité publique, que nous sommes au lendemain de la Fête des Mères et que nous nous trouvons « à la queue », si je puis dire, de la collecte que fait la Croix-Rouge en faveur de ses œuvres.

Il faut penser que les moyens que nous avons indiqués, le choc psychologique que nous voulons don-

ner à l'opinion publique, sont tout à fait différents de cette constance dans la générosité du public qui s'exerce en faveur de la Croix-Rouge française.

D'une façon générale, je crois qu'il n'y a pas là d'éléments qui soient absolument de nature à contrarier ce que nous voulons faire.

Dans tous les cas, et je ne vous apprends rien, vous savez que c'est par l'optimisme, par le goût du combat, par le goût de l'action, que l'on obtient la victoire. Je crois que c'est Bugeaud qui disait : « Le moral vaut 33 % de la valeur de la victoire. » Je suppose que vous avez au moins 66 % du moral qui est nécessaire et même 100 % ; par conséquent, vous êtes bien au-dessus du potentiel de Bugeaud pour obtenir, dans la Journée du 3 Juin, ce que nous attendons, c'est-à-dire une réussite parfaite.

Que cette journée du 3 juin, dont nous attendons beaucoup, soit véritablement un succès. Jusqu'à présent, le travail fait par le comité national est important. Le comité national a reçu auprès des Pouvoirs publics, auprès des journalistes, de la radio, dans les théâtres, les cinémas parisiens, le meilleur accueil. Les comités locaux dans les grandes villes peuvent développer, intensifier dans le même domaine, cette action et c'est justement parce qu'on a créé cette entente favorable à la journée que celle-ci doit être ce que nous attendons.

Il s'agit de réaliser dans tous les domaines, le moyen de donner à tous les vieillards, malgré leur âge, au milieu d'institutions renouvelées, des raisons de vivre. Et dans ce sens, sans vouloir le moins du monde adopter une formule paradoxale, faire en sorte que cette action en faveur de la vieillesse, persiste par la suite, s'intègre dans une rajeunissement et une restauration de la France tout entière.

Le 3 juin est, pour nous, un prélude. C'est le plus grand destin que nous puissions souhaiter à cette journée et nous pensons que ce sera pour vous un apaisement et un couronnement.

Si la réussite totale n'est pas encore atteinte, si l'humanité n'est pas arrivée à une stade définitif de son évolution qu'elle poursuit depuis des millénaires, vous aiderez à continuer néanmoins sa marche vers plus de lumière, plus de clarté et plus de raison.

Suite de la première page

Le souci permanent du rôle de la famille, des liens et contacts à maintenir avec elle, même si momentanément elle ne joue plus son rôle, la volonté de ne point enfermer l'enfant dans l'œuvre et de lui rouvrir aussitôt que possible l'accès de sa famille est apparu constant.

Enfin le problème si grave de la réadaptation à une vie normale après un passage prolongé dans le climat particulier de l'œuvre, a été longuement étudié. Comment ménager les transitions nécessaires entre deux genres de vies très opposés, comment éviter les rechutes physiques ou morales ? Autant de questions qui sont dans la préoccupation actuelle des œuvres.

Le travail social des œuvres apparaît donc aux organismes privés d'aujourd'hui comme ayant deux prolongements nécessaires : d'une part vers la famille cadre naturel de l'être, d'autre part vers la vie à laquelle il convient de le préparer afin qu'elle le reprenne sans le blesser.

Puisse notre Congrès avoir fait renaître plus vive, plus complète, plus riche d'expérience et plus assurée dans sa vocation l'action humaine que chacune de nos œuvres a la mission et la volonté d'accomplir.